

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 1^{ER} AOUT 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier août, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Jérôme LOUAULT ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Rachel JACQUET ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 8	Conseillers ayant donné pouvoir : néant. Excusés : Jean-Louis GUTIERRES
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/07/2017	Absents : Nicole AUVRAY lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 030/2017 : REMUNERATION STAGIAIRE – DORIAN LECARPENTIER

Monsieur le Maire rappelle que, pour la quatrième année consécutive, la commune a accueilli le jeune Dorian LECARPENTIER dans le cadre de ses études en aménagement paysager. Pour cette dernière année de bac Pro, il a su mettre en avant ses compétences et a su faire preuve d'autonomie dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Son maître de stage, M. Laurent NONET a précisé qu'au fil des années, il avait pu constater une réelle évolution dans son apprentissage.

Au vu du temps et du travail fourni, M. Jérôme LOUAULT, 1^{er} adjoint, propose de remercier M. LECARPENTIER par la somme de 500,00 euros.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 500,00 euros à M. Dorian LECARPENTIER.

DELIBERATION N° 031/2017 : SUBVENTION SYNDICAT D'INITIATIVE – 14 JUILLET 2017

Monsieur le Maire donne lecture du mail, du syndicat d'initiative reçu le 21 juin 2017 :

"Comme vous le savez le Syndicat d'initiative s'engage à réaliser, en soirée du 14 juillet 2017, une soirée dansante avec orchestre, accompagnée d'un repas. Suite à nos réunions des lundis 12 et 19 juin 2017, un orchestre a été choisi dont le coût, bien que modéré, atteint tout de même la somme de 440€. Nous sollicitons donc une aide municipale, allouée sous forme d'appui financier, évaluée à 200€."

Monsieur le Maire rappelle que l'association a reçu, suite au vote du budget, une subvention annuelle de 150,00€ et rappelle également que la commune a pris en charge le financement du feu d'artifice tiré en fin de soirée du 14 juillet 2017, qui s'élève à 1.520,00€.

M. Patrick DAUMAY et Mme Elodie LETURGEON, membres du syndicat d'initiative et présents ce jour, précisent que cette somme supplémentaire revêt un caractère exceptionnel et servira à financer l'achat de petits équipements permettant au syndicat d'initiative, de devenir autonome en terme d'équipement, au fur et à mesure des années.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée, présents, de statuer sur le versement d'une subvention complémentaire pour l'association Syndicat d'Initiative de PAULMY.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention complémentaire de 200€ au syndicat d'initiative avec 5 voix Pour et 3 abstentions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 032/2017 : GARDERIE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Vu la délibération n° 039/2016 portant création d'une garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de la garderie périscolaire applicables à la rentrée 2017-2018.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer, pour l'année scolaire 2017-2018, les tarifs relatifs à la garderie périscolaire comme suit :

GARDERIE PERISCOLAIRE	TARIFS APPLICABLES A LA RENTREE 2017-2018
30 MINUTES	0,50 €
60 MINUTES	1,00 €

DELIBERATION N° 033/2017 : GARDERIE – REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2016 portant sur la création d'une garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2017-2018,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de la garderie périscolaire de PAULMY. Mme Elodie LETURGEON, 2^e adjointe au maire, donne lecture du règlement intérieur de la garderie périscolaire établie par la commission en charge de ce projet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur lu par Mme Elodie LETURGEON.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération**
- **Précise que ce règlement demeurera applicable et en vigueur tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée, qui viendrait en modifier certaines dispositions.**

DELIBERATION N° 034/2017 : GARDERIE – CREATION REGIE DE RECETTES

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs (annexes 2 à 4) ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, (annexe 1) ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents (annexe 5) ;

Considérant la nécessité de recevoir, en espèces ou en chèque, le versement des familles utilisant la garderie périscolaire municipale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide d'instituer, à compter du 1^{er} septembre 2017, une régie de recettes pour la garderie, pour laquelle le régisseur devra ouvrir un compte de dépôt de fond au Trésor,**
- **Décide d'installer cette régie au secrétariat de la Mairie de PAULMY,**
- **Décide que le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes perçues au moins tous les trimestres,**
- **Décide que le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire sur avis conforme du comptable,**
- **Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière de Ligueil, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

1. **Avancement des travaux de la garderie** : les travaux de maçonnerie, plomberie, électricité, agencement, menuiserie et plâtrerie sont presque terminés. Il reste cependant les travaux de nettoyage et de peinture des murs et du plafond, que M. Patrick DAUMAY, 3^e adjoint, se charge de superviser.
 Une fuite avec écoulement d'eau a été détectée au niveau du plafond, Monsieur le Maire se propose de vérifier d'où vient le problème. La commission "garderie" doit se charger prochainement de rencontrer les personnes qui ont postulé pour prendre en charge la surveillance des enfants et acheter les premiers équipements nécessaires à la prise en charge de l'accueil des enfants. (Tables, chaises,...)

2. **Actions prévues pour le dernier trimestre 2017** :
 - L'entreprise VERNAT réalisera, courant septembre, les deux plateaux ralentisseurs, votés lors du conseil municipal du 7 février 2017.
 - L'entreprise TURQUOIS sera présente dès la rentrée de septembre pour réaliser les travaux de terrassement du cimetière et l'aménagement de la parcelle A447. Elle sera en contact avec la SARL MESTIVIER qui effectuera, en parallèle, l'ouverture de la porte d'accès entre le cimetière et la parcelle susmentionnée.
 - La commission "salle des fêtes" composée lors du conseil municipal du 28 mars 2017, et comprenant M. Jérôme LOUAULT, Mme Elodie LETURGEON, M. Dominique FRÉLON et M. Jean-Louis GUTIERRES, devra choisir un maître d'œuvre et se réunir pour finaliser les travaux à réaliser au sein de la salle des fêtes. En effet, pour bénéficier du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) dans lequel nous sommes inscrits, le dossier doit être déposé avant novembre 2017 et les travaux devront débutés avant le 31 décembre 2017.
 Pour rappel, ce programme comprend une subvention régionale et un abondement de l'ancien "Pays Touraine Côté Sud" (repris par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine) pouvant aller jusqu'à 80% de financement.
 - Les portes d'accès de la mairie sont en commande auprès de l'entreprise JChaboisson et seront posées courant septembre pour rendre l'accueil de la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite.

3. **Concours villes et villages fleuris** : En 2015 et 2016, le jury départemental avait attribué sa note maximale pour notre catégorie de moins de mille habitants, à savoir 4 pétales. Cette année, il propose à notre commune de déposer un dossier auprès du jury régional qui pourra quant à lui nous attribuer une récompense supérieure : une fleur "villes et villages fleuris". Le dossier a été complété et envoyé avant le départ en congés de notre agent communal. Le jury passera dans notre commune entre le lundi 21 août et le vendredi 25 août 2017.

4. **La journée du patrimoine** qui aura lieu le dimanche 17 septembre 2017 sera l'occasion d'ouvrir temporairement la grotte, qui est actuellement en cours de rénovation. Le point de rendez-vous est fixé à l'église, pour débiter cette visite guidée. Pour clôturer cette matinée, la commune proposera un verre de l'amitié et invite chaque personne qui le souhaite à apporter son pique-nique pour partager un moment convivial ensemble.

5. **Horaires du secrétariat de mairie** : à compter du lundi 4 septembre 2017, le secrétariat de mairie sera ouvert le lundi et le mardi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 10h à 14h.

6. **Réfrigérateur de la salle des associations** : le réfrigérateur de la salle des associations, appartenant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

au Club des amis du Brignon ne fonctionne plus. Mme CAMAIN, présidente de cette association, sollicite une participation de la mairie pour pouvoir en acheter un nouveau dans la mesure où il est utilisé par tous les occupants de la salle. Le conseil municipal fait le choix ce jour de prendre à sa charge la totalité du coup d'achat d'un nouvel appareil et le mettra à la disposition des différents utilisateurs de la salle des associations.

7. **Le repas annuel des aînés** aura lieu le samedi 7 octobre 2017 à 12h00. Une réunion de préparation avec les anciens membres de la commission du CCAS se tiendra, le lundi 28 août 2017 à 18h00.
8. **Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 14 août au dimanche 3 septembre 2017.**
9. Le prochain conseil municipal aura lieu **en septembre**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 1 ^{ER} AOUT 2017	
DÉLIBÉRATION N° 030/2017	REMUNERATION STAGIAIRE – DORIAN LECARPENTIER
DÉLIBÉRATION N° 031/2017	SUBVENTION SYNDICAT D'INITIATIVE – 14 JUILLET 2017
DÉLIBÉRATION N° 032/2017	GARDERIE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
DÉLIBÉRATION N° 033/2017	GARDERIE – REGLEMENT INTERIEUR
DÉLIBÉRATION N° 034/2017	GARDERIE – CREATION REGIE DE RECETTES

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	excusé
Jérôme LOUAULT, 1 ^{er} adjoint		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 ^e adjointe		Nicole AUVRAY, conseillère	absente
Patrick DAUMAY, 3 ^e adjoint		Vincent LOUAULT, conseiller	
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	